

Compte rendu du conseil d'école du RPI « Les Hirondelles » en date du 17/10/14

Personnes présentes :

- **Enseignants** : M. Gaudiard (*directeur de l'école de La Neuville-Roy*)
Mme Cauvenberghs (*directrice de l'école de Montiers*)
Mmes Barat, Delacourt, Levasseur, Matéos et Derozier
- **ATSEM** : Mme Debout et M. Soën
- **Elus** : M. Lesueur (*président du Syndicat scolaire*)
Mme Husak (*secrétaire du Syndicat scolaire*)
M. Pecho (*maire de Wacquemoulin*)
Mme Frenaux (*1^{ère} adjointe au maire de Montiers*)
- **Représentants de parents d'élèves** : Mmes Guyard, Hallot, Tarente, Lephay, Bayard, Bienaimé et M. Mermoux

Récemment, vous nous avez élus afin de vous représenter au sein des écoles du RPI « Les Hirondelles » et nous vous en remercions.

Dans le cadre de notre mission et pour mieux vous informer des échanges lors des conseils, nous vous transmettons un compte rendu du premier conseil d'école de cette année.

1. Constitution du Conseil d'Ecole 2014/2015

M. Gaudiard rappelle la répartition des voix délibératives, à savoir :

- 7 voix pour les 7 enseignants
- 7 voix pour les 7 RPE titulaires (en l'absence du titulaire, le vote revient à son suppléant)
- 2 voix pour le syndicat scolaire : une attribuée à M. Lesueur et une à M. Pecho

Cette année, les conseils d'école auront lieu de 18 h à 20 h les :

- Le vendredi 13 février 2015 à Montiers
- Le vendredi 26 juin 2015 à Wacquemoulin

2. Elections des représentants des parents d'élèves

Cette année, un nouveau logiciel de l'éducation nationale a été mis en place pour recueillir les informations à l'issue des votes des RPE. Dans ce dispositif, le RPI n'est pas reconnu. C'est la raison pour laquelle, nous avons dû organiser les votes dans les deux écoles.

M. Gaudiard soulève l'ambiguïté qui peut régner autour de notre RPI. Selon les interlocuteurs, il est tantôt reconnu avec les deux écoles réunis, tantôt pas.

Voici les chiffres correspondant aux élections :

LNR	Montiers
209 inscrits	92 inscrits
113 votants	44 votants
10 blancs/nuls	2 blancs/nuls
103 suffrages	44 suffrages
54 % de participation	48 % de participation

Ces votes, principalement effectués par correspondance, ont permis d'élire 6 RPE à La Neuville Roy (5 titulaires et 1 suppléant) et 4 à Montiers (2 titulaires et 2 suppléants).

Le taux de participation aux votes cette année (regroupant les deux écoles) est de 52 % contre 55,7 % l'an dernier et 57,7 % il y a 2 ans.

N'ayant pas reçu la circulaire précisant les modalités de mise en oeuvre des conseils d'école pour les RPI suite à ces élections sur deux bureaux de vote, M. Gaudiard a fait le choix de globaliser les deux écoles, comme nous avons l'habitude de le faire, dès le premier conseil d'école.

3. Effectifs de rentrée

Nous avons passé en revue les effectifs par niveau (20 PS, 26 MS, 20 GS, 24 CP, 18 CE1, 25 CE2, 20 CM1, 21 CM2) et par classe dont voici le détail :

PS-MS	MS-GS	GS-CP	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2
20+5	21+4	16+9	15+10	8+16	9+16	4+21
25	25	25	25	24	25	25

Le RPI « les Hirondelles » compte donc cette année 174 élèves (66 maternels & 108 élémentaires dont 124 à La Neuville Roy et 50 à Montiers) représentant une moyenne de 24,9 élèves par classe.

Il n'y a eu qu'un seul départ en PS depuis le début d'année et aucune arrivée.

4. Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été réécrit. Il émane d'un nouveau règlement national très complexe. Il a été rendu plus lisible en conservant les passages obligatoires et en y faisant figurer les aspects spécifiques à notre RPI.

Il est adopté à l'unanimité des votants.

5. Circulation des adultes dans l'enceinte des écoles

Une motion adoptée en conseil des maîtres le 23/09/14 nous a été présentée. Il s'agit d'une charte de bons usages quant à la circulation des adultes dans l'enceinte de l'école de La Neuville Roy, notamment pour les adultes accompagnants les maternels. Elle rappellera et/ou portera à la connaissance des nouveaux parents ces règles de circulation.

Pour ce faire, il a été fait un recensement auprès des parents des maternels (tenant compte également des autres adultes susceptibles de venir chercher leur enfant comme les assistantes maternelles, les grands-parents) des cas possibles pour leurs entrées/sorties à l'école, à savoir :

- N'avoir qu'un enfant en maternel à récupérer
- Avoir à récupérer un élémentaire en plus d'un maternel
- Avoir à récupérer un enfant au bus en plus d'un maternel
- ou les trois à la fois

Chaque famille de maternelle recevra une charte personnalisée selon le cas de figure dans lequel elle se trouve. A charge pour elle de transmettre ces dispositions à tout autre adulte venant chercher leur enfant.

Cette charte est adoptée à l'unanimité et sera annexée au règlement intérieur.

Dans ces échanges autour des déplacements au sein de l'école, Mme Levasseur, enseignante des PS est revenue sur une mesure prise le 30/09/14 pour l'accueil de ses élèves.

La décision a été motivée par une circulation devenue difficile dans le vestiaire du fait d'un nombre important de personnes en même temps (enfants, adultes et même poussette) qui entravent la sécurité. D'autre part, cette évolution permet d'amener les enfants à apprendre à se déshabiller seuls et à être plus autonomes.

Elle dit avoir adressé un mot aux parents de la classe dès le lendemain pour les en informer et reconnaître la précipitation de sa démarche qu'elle jugeait nécessaire.

Nous lui remontons toutefois le mal-être vécu par les familles et les enfants sur le moment. Cette règle n'ayant pas été annoncée ni lors de la réunion de rentrée, ni au préalable de sa mise en œuvre, elle comprend la surprise et l'incompréhension des parents le premier jour de son application. Depuis, elle constate que cela fonctionne bien.

Elle prend note de l'inclure dans sa réunion d'information à la prochaine rentrée scolaire.

6. Informations Coopérative Scolaire

A Montiers, la coopérative scolaire pour 2013/2014 comprend 534 € de dons des parents auxquels s'ajoutent un don de 772 € de l'association « les enfants d'abord ». Il a été dépensé 1549,62 € dans les animations/sorties (venue d'un conférencier, cinéma, sorties, USEP) plus une dépense de 89,70 € pour une cotisation OCCE avec une assurance.

A La Neuville Roy, la coopérative scolaire pour 2013/2014 comprend 1412 € de dons des parents, de 2159 € de dons l'association « les enfants d'abord » ainsi que 380 € de la vente des photos de classe. Il a été dépensé environ 1500 € dans les animations/sorties, 222,44 € pour une cotisation OCCE, 33,50 € pour une assurance et 13,77 € pour de l'affranchissement.

Les enseignantes de maternelle de La Neuville Roy informent de l'économie réalisée sur une de leur animation rendue possible grâce au jumelage avec l'école de Ravenel l'année dernière.

Les comptes financiers ont été validés le 26/09/14 par deux parents vérificateurs.

7. Education Physique et Sportive

Intervenant EPS :

L'intervention de Mme Jésaël Péronnet, intervenante EPS, est reconduite cette année.

Elle est présente le mardi matin à La Neuville Roy à hauteur d'1 heure pour chaque classe d'élémentaire et l'après-midi à Montiers également pour 1 heure chaque classe.

Les enseignants de La Neuville Roy interrogent M. Lesueur sur la disponibilité des locaux communaux en cas d'intempéries. Il répond que la salle des associations leur est réservée les lundi matin, mardi matin et vendredi matin.

Quant à Montiers, les enseignantes, utilisant la salle des fêtes le mardi ap-midi, informe avoir retrouvé un mardi une salle sale, avec des restes de nourritures, de décorations et aussi des tables non rangées qui rendaient le lieu peu sécurisé.

Elles informent du premier challenge sportif de l'USEP qui s'est déroulé le 14/10/14 à Wavignies. Les enfants avaient un parcours à réaliser. Le prochain, un relais d'opposition, se déroulera en décembre et le dernier, un challenge d'athlétisme, en juin.

Le 21/05/15, les deux classes accueilleront les enfants de l'école d'Angivillers sur la journée pour un challenge cirque. Les élèves travailleront cela avec Mme Péronet.

Natation :

La première séance à la piscine de Montdidier aura lieu le 12/12/14 pour les élèves de GS/CP/CE1 de Montiers & les GS de La Neuville Roy. Du fait des nouveaux horaires d'école, les enfants, dans l'eau de 14h45 à 15h20, en sortiront 10 mns avant pour permettre au bus, qui est le bus qui assure les trajets scolaires de notre RPI, d'être à l'heure.

Au vu de cette contrainte, la question du choix de la piscine de Montdidier est posée par rapport à la proximité de celle d'Estrées St Denis. Pour l'avoir testée, les enseignants ont été déçus et ne la trouvent pas adaptée.

Les élèves de CE1 de Mme Derozier et les CM2 de M. Gaudiard s'y rendront le jeudi à partir du 24/03/15. L'organisation sur l'accompagnement est encore en cours de réflexion.

Il est rappelé que l'activité natation est obligatoire. Cependant, si l'état de santé de l'enfant ne lui permet pas d'assister à la séance, il doit être gardé et ne pourra être accueilli au sein de l'école pendant ce créneau. Les parents devront justifier son absence sur la demi-journée concernée par écrit comme pour toute autre absence. Seule la dispense requiert un certificat médical.

Sorties scolaires et projets de classe :

Une classe découverte est prévue pour la classe de CM1/CM2 de M. Gaudiard. Elle se déroulera en Belgique sur le thème de l'Astronomie du 08 au 12/06/15. Elle sera partagée avec une classe de Noyers St Martin. Le projet est bien avancé, les parents de la classe sont informés.

Un blog, dont voici l'adresse : www.hirondelles2015.blogspot.fr, est déjà lancé.

Des demandes de subventions sont en cours.

Des échanges sont prévus entre les deux classes, notamment par mail et en anglais pour permettre de travailler l'anglais écrit et une rencontre aura lieu entre les adultes accompagnateurs.

Les CM2 de la classe vont avoir une sensibilisation des risques liés à l'usage d'internet qui se déroulera en deux temps : une animation puis un questionnaire pour valider leur permis internet.

Pour finir, ces mêmes élèves passeront leur permis vélo le 04/11/14 après-midi, composé d'une partie pratique et d'une partie théorique, en présence des gendarmes.

Les CE2 des classes de Mme Derozier et Mme Matéos ont passé et tous obtenu leur permis piéton. L'an dernier, à cause d'une incompréhension sur l'accompagnement des élèves pour le passage de ce permis, beaucoup de CE2 avaient échoué. Devenus CM1 cette année, ils ont l'opportunité de le retravailler et de le repasser en janvier 2015.

La classe de Mme Matéos participe à un challenge lié à une collecte de piles usagées jusqu'en février 2015. Ils passeront dans chaque classe pour expliquer leur projet et les y associer. Mme Matéos informe de l'interdiction d'aller en demander aux supermarchés, elle a signé une charte en ce sens.

Grâce à une maman qui a mis en lien les enseignantes avec une compagnie de théâtre, les élèves de Mme Derozier et Mme Matéos auront l'opportunité de voir une représentation de théâtre vivant courant avril à la salle des associations de La Neuville Roy intitulé « la cuisine de Léo ».

Une autre sortie est prévue le 22/05/15 à Samara pour les deux classes.

L'ensemble des classes élémentaires de La Neuville Roy clôtureront cette année avec la participation au challenge d'athlétisme organisé par le Conseil Général courant juin. L'appel aux parents accompagnateurs est lancé.

Quant aux élèves des classes de Montiers, ils participeront à une animation sur l'alimentation durable. Ils cuisineront des produits du terroir qu'ils rapporteront à la maison.

Un projet de sortie à la cité des sciences à Paris est également en cours.

Les deux classes de maternel de La Neuville Roy profiteront de l'intervention d'une compagnie de marionnettes. Cette activité de déroulera en deux temps : une intervention dans les classes en mars/avril 2015 et une journée à Abbeville St Lucien prévue en mai.

Comme chaque année, tous les élèves de notre RPI bénéficieront d'une sortie au cinéma de St Just, offert par la communauté de communes. Ils y regarderont l'étoile de Laura ou le grimoire d'Arkandias selon la classe.

8. Informations Hygiène, sécurité et fonctionnement des écoles

Sécurité :

Un premier exercice incendie a été effectué à l'école de La Neuville Roy le 24/09/14. Les consignes ont été respectées et le temps d'évacuation a été de 2 mns 15.

Celui de Montiers s'est déroulé le 26/09/14. Il s'est bien passé.

Un PPMS aura lieu au sein des deux écoles au cours de l'année scolaire.

A La Neuville Roy, nous constatons toujours une difficulté à respecter l'arrêté municipal pris par M. Lafferrere relatif au stationnement rue du tour de ville. Nous profitons donc de cet écrit pour vous rappeler que cette mesure a été prise pour sécuriser la sortie de l'école à cet endroit.

A notre demande, nous évoquons la vitesse excessive des voitures devant l'école de Montiers. Il est constaté que les difficultés de stationnement sont une autre origine d'insécurité. Les parents se garent à des endroits dangereux. A ce titre, les enseignants demandent la possibilité de marquage au sol.

Les enseignantes de Montiers s'interrogent sur la continuité de leur séance sportive dans la cour. Le revêtement y est trop dégradé et devient glissant en cas de pluie sur les peintures (escargot), provoquant des chutes nombreuses des enfants.

Elles sont également confrontées un problème d'accès à l'école. L'application du plan vigipirate rouge demande à ce que toutes les portes de l'école soient fermées. Lorsque quelqu'un sonne (chauffeur de taxi, enfant en retard) et que les enseignantes sont dehors avec les élèves (récréation, sport), ils n'entendent pas la sonnette qui est installée dans les locaux.

Hygiène :

M. Gaudiard informe d'une bonne épidémie de varicelle dans la classe de MS/GS. Il indique qu'il n'y a plus d'éviction scolaire pour cette maladie car il est préférable et moins dangereux que les enfants l'attrapent à cet âge.

Est apparu également le syndrome pieds/mains/bouche dans la classe de PS. 3 enfants ont été touchés. C'est une maladie qui atteint principalement le jeune enfant et se caractérise par la présence de vésicules au niveau des mains, des pieds et de la bouche. Elle est relativement bénigne mais contagieuse car elle se propage facilement au contact des mains, d'objets infectés par la salive... Il est recommandé des mesures d'hygiène telles que le lavage des mains, des surfaces infectées. Il n'existe pas non plus d'éviction scolaire pour cette maladie mais les enseignants font appel au bon sens des parents pour en éviter sa propagation.

Mme Levasseur informe que Brigitte Lebel, l'ATSEM de la classe, a été absente cette semaine. Elle a été remplacée, lorsque cela a été possible, par Mme Prevost, une salariée du syndicat scolaire, déchargée pour cela. Mme Levasseur est satisfaite de son travail. N'ayant aucune information de part et d'autre sur ses horaires possibles, l'accent a été mis sur l'encadrement des enfants au détriment du nettoyage de la salle.

M. Lesueur regrette que cette information ne lui ait pas été remontée en temps voulu. Cela lui aurait permis de prendre la décision qui s'imposait.

M. Gaudiard souligne que la configuration de notre RPI rend difficile l'entraide entre les ATSEM (deux écoles, classes éloignées...).

S'en suis un échange dans l'assemblée sur les temps de ménage des ATSEM. Du fait du nouveau rythme scolaire, leurs heures de travail ont été redéployées. M. Lesueur informe du choix fait par le syndicat scolaire d'engager une société pour le nettoyage des locaux pendant les grandes vacances scolaires et le maintien de ce travail par les ATSEM pour les petites vacances.

Globalement, il est constaté des locaux moins propres cette année sur les deux écoles. A La Neuville Roy, une nouvelle personne prendra ses fonctions prochainement.

9. Nouveaux rythmes scolaires

Suite à une interrogation de notre part sur l'organisation des APC, les enseignants rappellent que les informations relatives à leur mise en place ont été transmises lors des réunions de rentrée et que, dans tous les cas, si un enfant est concerné, l'information est redonnée aux parents.

De manière générale, les enseignants trouvent les élèves fatigués, notamment les jeudis et vendredis depuis 3 semaines. Excepté ce jeudi, du fait de la coupure du mercredi 15 octobre qui a semblé être bénéfique.

Cette fatigue trouve son origine dans le rythme assez soutenu de certains enfants sur la journée entre temps périscolaire, temps scolaire, cantine ainsi que leur présence à l'école le mercredi matin. Le débat fait ressortir une impression que les enfants n'ont pas le temps de décompresser.

Mme Cauvenberghs, le jugeant nécessaire, a même proposé un temps calme à ses élèves bien qu'elle conçoit que ça ne devrait plus avoir lieu en CP/CE1.

La matinée du mercredi passe très vite.

Au vu de ces premières semaines de travail et par rapport à la projection qu'ils avaient fait de leur journée de travail, certains enseignants vont apporter des modifications de leur emploi du temps pour les semaines à venir.

Nous questionnons les enseignants sur l'impact de ce nouveau rythme sur les devoirs à la maison. Pas vraiment de changement par rapport à l'an passé pour certains et travail pas forcément fait pour d'autres, sans pour autant que ce soit lié directement au nouveau rythme.

Nous profitons de cet échange pour remercier M. Lesueur pour la possibilité laissée aux enfants accueillis au périscolaire de faire leurs devoirs. Ceci est très bénéfique pour les enfants et leurs familles.

De ce premier petit bilan, nous interrogeons M. Lesueur sur l'éventualité de remanier l'organisation actuelle si besoin. Il en confirme la faisabilité tout en informant devoir garder à l'esprit les contraintes qui s'imposent à nous (passage du bus...). Nous avons tous conscience que quelque soit l'aménagement proposé, la problématique de fond reste sur l'organisation des temps scolaires sur 4 jours et demi, soit une matinée supplémentaire. La question reste entière pour le moment.

Les représentants de parents d'élèves